

# EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST

(Sigle : « EES - CLEVIA EST »)

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social :

130 rue Pierre-Gilles de Gennes

54710 LUDRES

340 023 225 RCS NANCY

---

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 NOVEMBRE 2025

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le six novembre.

Monsieur Didier MOREL,

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE, SAS au capital de 92 616 272 €, ayant son siège social sis 3-7 place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, immatriculée sous le numéro 775 673 031 au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES,

Associé Unique de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST (ci-après la « Société »).

La société FORVIS MAZARS SA, Commissaire aux comptes, ayant été régulièrement informée.

### A pris les décisions suivantes :

#### PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des arrêtés établis par le Président ce jour préalablement aux présentes, décide de modifier l'alinéa 9 de l'article 6 des statuts afin de tenir compte des valeurs définitives des apports dans le cadre des opérations de fusions par absorption des sociétés EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LOHNER (588 503 755 RCS STRASBOURG) et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - PAUL HERRBACH (498 910 892 RCS COLMAR) par la Société, ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction :

**« ARTICLE 6 – APPORTS**

[...]

9. *Par Décisions de l'Associé Unique du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Société a absorbé les sociétés EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LOHNER (588 503 755 RCS STRASBOURG) et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - PAUL HERRBACH (498 910 892 RCS COLMAR). Les fusions ont été réalisées entre sociétés sœurs sous le régime juridique simplifié de l'article L. 236-11 Code de commerce.*

*Ces fusions-absorptions ne se sont traduites par aucune augmentation du capital de la Société qui a inscrit les contreparties des apports reçus à titre de fusions, respectivement de 1 167 318,40 € et 465 489,79 €, en report à nouveau. ».*

Nouvelle rédaction à compter de ce jour :

**« ARTICLE 6 – APPORTS**

[...]

9. Par Décisions de l'Associé Unique du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Société a absorbé les sociétés EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LOHNER (588 503 755 RCS STRASBOURG) et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - PAUL HERRBACH (498 910 892 RCS COLMAR). Les fusions ont été réalisées entre sociétés sœurs sous le régime juridique simplifié de l'article L. 236-11 Code de commerce.

Ces fusions-absorptions ne se sont traduites par aucune augmentation du capital de la Société qui a inscrit les contreparties des apports reçus à titre de fusions, respectivement de 1 304 360,49 € et 453 499,19 €, en report à nouveau. ».

**DEUXIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

La présente décision sera répertoriée dans le Registre tenu à cet effet.

**Pour la société EIFFAGE ENERGIE  
SYSTEMES - REGIONS FRANCE,**  
Le Directeur Général Délégué, Didier MOREL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the signature of Didier Morel, located below the printed name.